

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 20 mars 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Mickaël HAUSSIN, M. Jean-Marie MAHIEU et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à M Guillaume DUJARDIN ;

Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M Jean Marie MAHIEU ;

M Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Etaient absents et excusés : Mme Céline MATHELIER et M Sébastien KOSLOFF

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 9 Nbre de votants : 12

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250325 – 01 - OBJET : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 9 IMPASSE DES ROUGES GORGES

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'un préavis a été donné au 19 avril 2025 par le locataire actuel du logement communal situé « 9 impasse des Rouges Gorges ».

Monsieur le Maire présente, pour information, les montants actuels des loyers des logements communaux de ce lotissement qui sont au nombre de quatre.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention », **décide :**

→ **de fixer** le montant mensuel du loyer à 650 €uros sans les charges ;

→ **de demander** un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 650 € ;

→ **de donner** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération : choix du nouveau locataire, signature du contrat de location, et de toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 01 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU